# SIAEP DE LA FAYE

#### PLANS PARCELLAIRES

Annexe II de l'arrêté préfectoral Nº 14/00544 du 24 mars 2014

#### AUTORISANT

la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine

### DÉCLARANT D'UTILITÉ PUBLIQUE

la dérivation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection du point d'eau et les travaux correspondants

#### CAPTAGES de

Nom	Code BRGM	Périmètre de protection	Références Avis de l'hydrogéologue agréé du
ECHELETTES	07192X0036	immédiate	Avis du 20/11/2011 BESSON
		rapprochée	Avis du 20/11/2011 BESSON
LA LOUBIERE	06955X0056	immédiate	Avis du 20/11/2011 BESSON
		rapprochée	Avis du 20/11/2011 BESSON

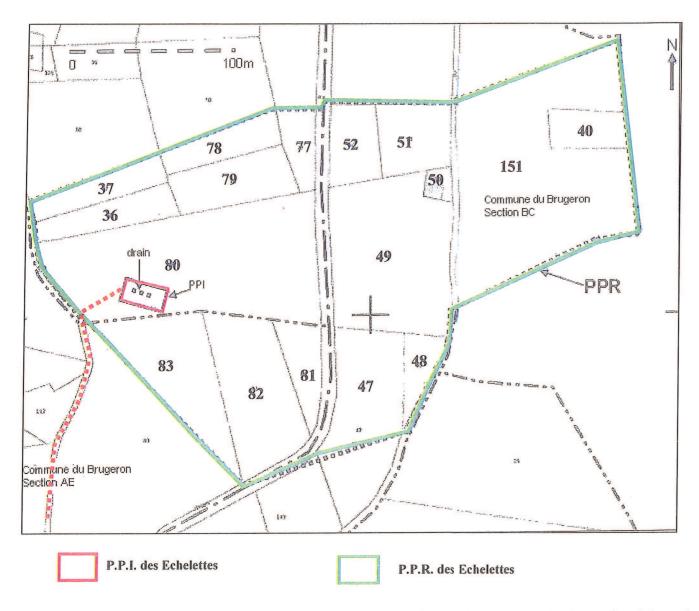
#### S.I.A.E.P. DE LA FAYE - Communes d'Augerolles et du Brugeron DOSSIER 3 : ENQUÊTE PARCELLAIRE I- Plan parcellaire

#### 1- PLAN DES PERIMETRES DE PROTECTION DES ECHELETTES

Les périmètres définitifs ainsi que les restrictions ou recommandations s'y rapportant ont été fixés par le rapport du 20 novembre 2011 de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour le département du Puy-de-Dôme, M. Jean-Claude BESSON.

Il a ainsi défini deux types de périmètre:

- un périmètre de protection immédiate,
- un périmètre de protection rapprochée.



Accès au P.P.I. depuis le domaine public (chemin rural + parcelle AE 80 propriété du Syndicat de la Faye)

### S.I.A.E.P. DE LA FAYE - Communes d'Augerolles et du Brugeron DOSSIER 3 : ENQUÊTE PARCELLAIRE I- Plan parcellaire

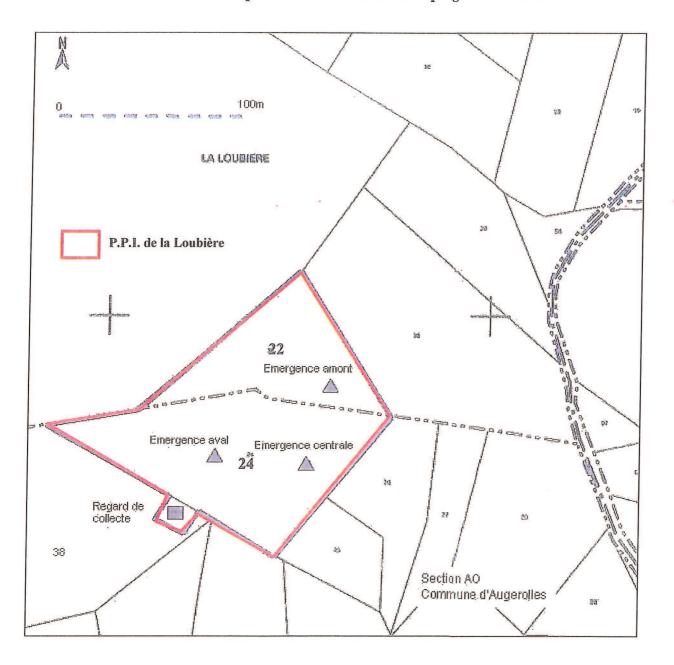
# 2- PLAN DES PERIMETRES DE PROTECTION DE LA LOUBIERE

Les périmètres définitifs ainsi que les restrictions ou recommandations s'y rapportant ont été fixés par le rapport du 20 novembre 2011 de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour le département du Puy-de-Dôme, M. Jean-Claude BESSON.

Il a ainsi défini deux types de périmètre:

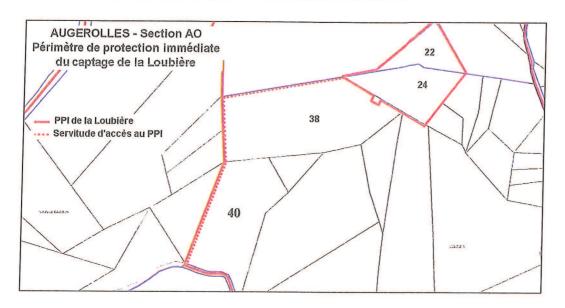
- un périmètre de protection immédiate,
- o un périmètre de protection rapprochée.

# 2.1. Plan du Périmètre de protection immédiate du captage de la Loubière



## S.I.A.E.P. DE LA FAYE - Communes d'Augerolles et du Brugeron DOSSIER 3 : ENQUÊTE PARCELLAIRE I- Plan parcellaire

# 2.2. Plan de la servitude d'accès au P.P.I. de la Loubière



# 2.3. Plan du Périmètre de protection rapprochée du captage de la Loubière

